Département des Côtes d'Armor

Commune de BROÖNS



Procès-verbal du Conseil Municipal

du mardi 6 octobre 2026

Sommaire

06/10/26 – 1 – Organisation municipale – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

06/10/26 – 2 – Organisation municipale – Révision du règlement du cimetière

06/10/26 – 3 – Travaux et aménagement – Point sur les travaux en cours

06/10/26 – 4 – Finances communales – Convention pour le financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance

06/10/26 – 5 – Finances communales – Adhésion à l'association des Amis de la Gendarmerie

06/10/26 – 6 – Finances communales – Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2032

06/10/26 – 7 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 6 octobre 2026

Le mardi 6 octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Alicia PILORGET, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Mélinda LEBAS (pouvoir à Mme Gwenola BERHAULT), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL), M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

06/10/26 – 1 – Organisation municipale – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. ERMEL fait remarquer que le curage, qui n'a pas été réalisé, doit être effectué au lieu-dit de Cambel et non au lieu-dit de Kermelin.

En l'absence d'autres observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

06/10/26 – 2 – Organisation municipale – Révision du règlement du cimetière

M. le Maire donne la parole à Mme Valérie BOTREL.

Lors du dernier conseil municipal, les conditions d'intervention des entreprises de pompes funèbres au cimetière ont été évoquées, notamment au regard des différents incidents constatés et des modalités d'accès des véhicules.

À l'issue de ces échanges, une nouvelle organisation a été définie afin de mieux encadrer les interventions des entreprises et de préserver les installations du cimetière.

Le règlement du cimetière a ainsi été révisé et transmis avec la convocation au présent conseil municipal.

Les principales évolutions portent notamment sur les points suivants :

- l'accès des véhicules au cimetière est désormais interdit, sauf autorisation préalable de la mairie ;

- toute entreprise souhaitant accéder au cimetière avec un véhicule devra solliciter au préalable l'autorisation de la mairie ;

- un état des lieux sera réalisé lors de l'entrée du véhicule et à sa sortie, afin de constater, le cas échéant, d'éventuelles dégradations.

Mme BOTREL indique que les élus ont mené un travail conjoint avec les services techniques et le service urbanisme sur la gestion du cimetière. Elle souligne que les nombreux incidents constatés ces derniers temps conduisent les élus à renforcer le contrôle des accès afin de préserver les investissements réalisés dans le cimetière.

Ce travail a également permis de dresser un état des lieux des emplacements encore disponibles dans l'ensemble du cimetière, dont le nombre est estimé à environ 80.

M. le Maire rappelle que certaines concessions étaient perpétuelles et que des procédures de reprise de concessions doivent désormais être engagées.

M. ERMEL précise qu'il ne reste actuellement que 19 emplacements disponibles dans la partie récente du cimetière.

M. le Maire souligne que cette donnée est importante et devra être prise en considération dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui sera abordé ultérieurement au cours de la séance.

Mme BARBÉ demande combien d'emplacements sont attribués chaque année en moyenne.

M. ERMEL indique que ce nombre est variable d'une année à l'autre et rappelle que certains caveaux familiaux disposent déjà d'emplacements réservés.

M. le Maire précise que le cimetière compte au total environ 1 000 emplacements. Il ajoute qu'à ce jour, la crémation concerne environ 45 % des personnes décédées.

Mme BOTREL observe que les concessions sont désormais souvent accordées pour des durées plus courtes qu'auparavant, notamment pour 15 ans. Cette évolution implique des procédures de reprise plus fréquentes et, par conséquent, des coûts supplémentaires pour la commune.

M. MIRIEL estime qu'une durée de concession de 15 ans est relativement courte.
Mme PILORGET considère, à l'inverse, qu'une durée de 30 ans peut paraître longue lorsqu'aucun proche n'assure l'entretien de la sépulture. Elle demande également des précisions sur la nature des frais liés à la reprise d'une concession.

M. ERMEL explique que la reprise peut notamment nécessiter la dépose du monument funéraire, l'ouverture et la libération du caveau ainsi que le recueil des restes mortels en vue de leur transfert dans l'ossuaire communal.

M. MIRIEL insiste sur la nécessité de transmettre le règlement du cimetière aux entreprises de pompes funèbres intervenant sur le site et de s'assurer qu'elles en accusent formellement réception.

M. COTTAIN demande quel service municipal sera chargé de réaliser les états des lieux lors des interventions.

Mme BOTREL indique que cette mission sera assurée par le service urbanisme, avec l'appui des services techniques en cas de besoin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** le règlement du cimetière révisé, annexé à la présente délibération.

06/10/26 – 3 – Travaux et aménagement – Point sur les travaux en cours

Travaux de réfection de voirie rue Jeanne de Malemains et rue du Vieux Chemin

Les travaux de réfection de voirie ont débuté le mardi 15 septembre par la rue Jeanne de Malemains. Ils sont réalisés par l'entreprise COLAS.

M. RAMARÉ indique que les réunions de chantier se tiennent chaque mardi matin à 11h00. Elles permettent d'apporter, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, certains ajustements au projet, notamment en matière de stationnement.

Il précise ainsi que quelques places de stationnement supplémentaires seront créées. Leur implantation permettra également de constituer des chicanes destinées à réduire la vitesse des véhicules. Les bordures seront suffisamment basses pour permettre ponctuellement le croisement des véhicules. M. HIREL complète en indiquant que, parallèlement, certaines places de stationnement seront supprimées sur certains secteurs de la rue, notamment devant les propriétés disposant déjà de possibilités de stationnement privatif. Ces adaptations permettront d'assurer la continuité du trottoir et de garantir son accessibilité.

M. RAMARÉ fait également état de difficultés découvertes à l'occasion des travaux. Il indique notamment que des malfaçons ont été constatées sur des réseaux réalisés par la SATEC en 2017, le réseau d'eaux pluviales ayant notamment été sectionné lors de la réalisation du réseau d'eaux usées. Ces désordres devront être corrigés. Il propose de reprendre contact avec le maître d'œuvre de l'époque afin que les responsabilités puissent être établies.

M. HIREL ajoute que d'anciens réseaux sont également découverts au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Le raccordement à la fibre de la dernière habitation de la rue devra également être prévu. Une solution en souterrain est privilégiée afin d'éviter l'installation d'un poteau supplémentaire.
La création d'un bateau d'accès est également prévue afin de permettre à des riverains de stationner leur véhicule sur leur propriété plutôt que sur la voie publique.

Enfin, une attention particulière devra être portée à l'information des riverains avant la réalisation des enrobés, prévue entre le 25 et le 30 octobre, afin qu'ils puissent anticiper la sortie de leurs véhicules.

Gymnase du Chalet

La réception des travaux de la salle omnisports est prévue le mercredi 7 octobre 2026 à 10h00, au terme d'un chantier dont la durée s'est révélée particulièrement longue.

La question de l'application des pénalités fera l'objet d'échanges avec l'entreprise concernée : la SMAC. Des réserves devront également être formulées lors de la réception, notamment concernant la pose de nombreux patchs alors que l'installation d'une membrane neuve était attendue.

M. GAUTHIER demande si les travaux de remise en état des murs et plafonds intérieurs dégradés ont bien été réalisés.

M. RAMARÉ confirme que ces travaux ont été pris en charge par le prestataire, avec l'intervention d'un sous-traitant.

M. le Maire demande que, pour les prochaines réceptions de chantier, l'ensemble des membres de la commission travaux soient systématiquement destinataires des invitations.

M. KERRIEN rappelle que le montant des pénalités actuellement retenues sur le paiement des prestations s'élève à environ 23 000 € et indique aux conseillers que le plus dur commence puisque très rares sont les situations où les pénalités sont réellement maintenues.

Gymnase Jean Monnet

Une nouvelle réunion s'est tenue en présence des élus et des services du Conseil départemental afin de poursuivre la réflexion sur l'avenir du gymnase Jean Monnet.

Le Département s'est engagé à participer au financement des investissements à hauteur de 50 %.

L'ADAC, missionnée conjointement par la commune de Broöns et le Conseil départemental, est chargée d'approfondir deux scénarios. L'un d'eux prévoit la création d'une salle semi-spécialisée sur le site actuel du collège. Cette solution présenterait l'avantage de permettre le maintien de la pratique sportive pendant la durée des travaux.

Compte tenu des différentes phases nécessaires à la réalisation de l'opération, les travaux ne pourront pas être achevés avant au moins deux ans.

Placis de la Lanterne

La prochaine réunion de chantier est programmée le lundi 12 octobre à 10h00, directement sur site.

À ce stade, le calendrier prévisionnel des travaux est respecté.
L'ouverture de la pharmacie est prévue au début de l'année 2027.

06/10/26 – 4 – Finances communales – Convention pour le financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Une convention a été signée entre Dinan Agglomération, l'association et la commune de Lanvallay (commune porteuse) pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.

L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour trois années supplémentaires. Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties (sous réserve d'un vote favorable des Conseils municipaux concernés) :

Participation de Dinan Agglomération	Participations des communes (basées sur la population)	
10 000 €	Dinan (forfait)	5 000 €
	Beaussais-sur-Mer	1 298 €
	Broons	849
	Les Champs Géraux	311 €
	Pleslin-Trigavou	1 173 €
	Pleudihen-sur-Rance	844 €
	Plouër-sur-Rance	986 €
	Quévert	1 142 €
	Saint-Juvat	191 €
	Trébédan	127 €
	Taden	761 €
	Yvignac-la-Tour	328 €
	Trélivan	827 €
	Languédias	163 €
	TOTAL	14 000 €

Pour cette période de 3 ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Taden, assume la responsabilité de la convention. La convention sera donc signée entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Taden. L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

M. MIRIEL demande si le spectacle organisé chaque année dans la commune sera gratuit.

M. le Maire répond par l'affirmative et précise que l'accès au spectacle sera gratuit pour l'ensemble des spectateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2026-août 2029 (3 années) à hauteur de 849 € par an.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Taden (commune porteuse).

06/10/26 – 5 – Finances communales – Adhésion à l'association des Amis de la Gendarmerie

Les Amis de la Gendarmerie est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1932 et à but non lucratif et qui a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Cette association a plus précisément pour objet de :

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale ;

- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;

- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;

- Consolider les liens entre la gendarmerie et la Nation ;

- Entretenir un réseau associatif qui regroupe les adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie nationale.

M. le Maire informe qu'il a rencontré les représentants de l'association avec M. COTTAIN. Il précise que cette association est rattachée à la gendarmerie de Dinan à laquelle 15 communes sont rattachées. Il précise que les soutiens financiers accordés à cette association ont notamment permis la création d'une salle en soutien aux familles victimes de violences intrafamiliales, l'acquisition de matériel pour les gendarmes ou des actions de sensibilisation. M. COTTAIN ajoute qu'en plus de l'aide financière, la commune peut accompagner les gendarmes dans une collecte de jouets.

M. ERMEL demande s'il s'agit d'une première adhésion. M. le Maire répond par l'affirmative, l'association était un peu moins active auparavant et la commune n'avait pas été sollicitée.

M. COTTAIN ajoute que cette adhésion renforce le lien entre la commune et les gendarmes qui font partie de la vie de Broöns.

M. le Maire précise que la commune peut adhérer pour un montant symbolique de 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association les Amis de la Gendarmerie pour l'année 2027 pour un montant de cotisation annuelle de 100 €.

06/10/26 – 6 – Finances communales – Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2032

M. le Maire indique que l'objectif du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) est de disposer d'une feuille de route permettant de piloter la gestion budgétaire sur l'ensemble du mandat. Il s'agit d'un outil de pilotage flexible. Il précise que le budget doit être géré en tenant compte de différentes contraintes et que l'environnement politique et national risque encore d'être chahuté. Il conviendra de déterminer ce qui est financièrement soutenable et de pouvoir répondre aux Broënais sur le calendrier des projets qui seront menés. Il sera également nécessaire de maîtriser les charges de fonctionnement. Les engagements pris lors du précédent mandat ont été repris. Plusieurs investissements restent par ailleurs à programmer, notamment en matière d'aménagement et de voirie.

M. le Maire précise que le PPI présenté constitue une première version et que chacun pourra faire part de son avis à l'issue de la présentation.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. KERRIEN, qui le remercie pour son propos introductif.

M. KERRIEN confirme que le PPI constitue une feuille de route et un outil de pilotage. Il doit traduire les engagements du programme construit collectivement. Chacun pourra s'exprimer sur les montants proposés ou préciser si certains éléments lui semblent manquer.

M. KERRIEN insiste sur le fait que le PPI est différent du vote du budget. Le budget est voté chaque année, tandis que le PPI est présenté, puis fait l'objet d'un suivi.

Il rappelle l'intérêt de conserver une situation financière saine, en réussissant à contenir les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent permettant de continuer à investir et à mener des projets.

Il présente les chiffres des réalisations de 2021 à 2025 ainsi que le prévisionnel pour 2026, dont certaines dépenses seront peut-être reportées. Il propose également une comparaison sur deux mandats.

Il indique que 30 % des dépenses d'investissement ont été consacrées à la voirie. Si la commune souhaite consacrer davantage de crédits à d'autres projets, elle devra réduire les dépenses consacrées à la voirie.

Des acquisitions foncières importantes ont été réalisées, mais leur volume devrait désormais diminuer.

En 2026, l'acquisition d'une parcelle dans le secteur de la Planchette est prévue. En 2027, l'acquisition du fond de jardin de Denis LAGUITTON est prévue afin de l'intégrer au projet d'aménagement de l'ancien collège et de ses abords. Dans le cadre de ce même projet, il faudra également rembourser, au cours des trois prochaines années, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, qui a réalisé des acquisitions pour le compte de la commune pour un montant de 700 000 €. Ce montant est élevé en raison notamment de l'acquisition d'une maison, qui sera toutefois revendue. Pour les prochaines années, un montant annuel de 50 000 € est prévu pour les acquisitions.

M. KERRIEN présente ensuite les autres enveloppes annuelles prévues :

- environ 15 000 € pour l'acquisition de matériel, notamment pour le restaurant scolaire ;
- 20 000 € par an pour de petits travaux sur les bâtiments, notamment pour l'embellissement du lavoir et des chapelles ;
- 20 000 € par an pour poursuivre la végétalisation de l'école ;
- concernant le gymnase du Chalet, des reliquats de paiement pourraient subsister en 2027.

M. RAMARÉ demande s'il ne conviendrait pas de prévoir une nouvelle enveloppe pour le gymnase du Chalet afin de poursuivre les travaux engagés, notamment sur les menuiseries et le bardage, travaux qui avaient été chiffrés par le bureau d'études.

M. le Maire ajoute qu'une étude devra être réalisée sur l'aménagement global du site encore occupé par l'antenne départementale, qui va être déplacée. Cette étude devra également porter sur le devenir du bâtiment existant.

M. GAUTHIER demande s'il est prévu que la commune achète ce bâtiment ou si un échange est envisagé.

M. le Maire indique qu'il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Il précise toutefois que l'antenne départementale restera à Broöns. Il conviendra de déterminer selon quelles modalités la commune pourrait récupérer le site, afin que cette opération ne constitue pas un « cadeau empoisonné ». Les investissements ne seront pas réalisés au cours de ce mandat. Il faudra, dans un premier temps, conduire les études nécessaires afin de s'assurer notamment de la possibilité d'implanter un terrain synthétique dans un environnement cohérent.

Concernant la voirie communale, 3,5 millions d'euros ont été investis entre 2021 et 2025. Un peu de retard a été pris sur les dépenses prévues en 2026 dans le secteur Ouest de la commune. Les paiements correspondants seront réalisés en 2027.

M. GAUTHIER demande si les chiffres présentés pour 2026 sont ajustés.

M. KERRIEN répond que ce n'est pas le cas pour le moment et qu'il s'agit des montants inscrits au budget voté. Les crédits seront reportés s'ils ne sont pas consommés en 2026.

Il précise que les travaux de voirie seront moins importants entre 2026 et 2032, de nombreux travaux d'entrée de ville ayant été réalisés ces dernières années, notamment rue de la Gare et rue des Sœurs Lemarchand. Cela permettra de consacrer davantage de crédits à d'autres investissements.

Mme BARBÉ souligne néanmoins la nécessité de refaire la rue de Launay.

M. le Maire confirme que ces travaux sont fléchés après la réalisation de la maison de santé.

Mme VILSALMON insiste sur le fait que d'autres travaux, moins conséquents, devront tout de même être réalisés sur la voirie. Il est précisé qu'une enveloppe annuelle de 50 000 € est prévue à cet effet, ainsi qu'une enveloppe de 35 000 € pour la voirie rurale.

Pour l'école maternelle, la même enveloppe moyenne annuelle est prévue chaque année.

Concernant le site de la Planchette, les abords de la piscine ont été aménagés en 2024. Des acquisitions sont prévues à proximité du lavoir afin de permettre la création d'un nouveau cheminement. Le PPI prévoit à ce titre 10 000 € par an, auxquels s'ajouteront 50 000 € en 2027.

Concernant l'aménagement du centre-ville, en 2026 les travaux de réfection de la place Du Guesclin, la création du parking de la Madeleine ainsi que l'aménagement du Placis de la Lanterne ont été engagés.

M. KERRIEN liste d'autres projets d'investissement prévus au cours du mandat, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection et différents travaux notamment ceux concernant le bâtiment précédemment occupé par les services de la Trésorerie et encore occupé par les services de La Poste.

Il précise que des plans avaient été réalisés afin de créer trois appartements, mais que les aménagements sont complexes. Il invite les conseillers à visiter le bâtiment afin de mieux appréhender cette complexité. Il s'interroge également sur le devenir de La Poste, qui n'occupe déjà plus le bâtiment du centre de tri. Il pose notamment la question de l'opportunité d'engager des travaux dans les étages si les services de La Poste venaient à quitter les lieux, sachant que le bail court jusqu'à la fin de l'année 2027.

M. RAMARÉ estime qu'il serait plus simple de réaménager simultanément le haut et le bas du bâtiment. Pour le moment, seul un appartement situé au-dessus de l'ancienne Trésorerie a été réaménagé et est occupé. Le reste des étages n'est pas habitable.

Mme PILORGET demande si l'objectif est que la commune dispose de logements destinés à la location.

Mme BOTREL confirme que l'objectif est de disposer de logements communaux en location, comme ceux dont la commune dispose déjà.

M. MAGNAN indique que 3 000 fermetures de bureaux de poste seraient prévues dans les trois prochaines années.

Au sujet des investissements dans le cimetière, des crédits sont inscrits afin d'installer un abri. Cette option aurait dû être réalisée à la suite des travaux engagés. Cet abri remplirait, dans le nouveau cimetière, un rôle similaire à celui de la chapelle. M. KERRIEN rappelle que plus de 500 000 € ont été dépensés pour aménager le cimetière.

Concernant l'église, une enveloppe annuelle de 10 000 € est prévue.

Aucun crédit n'est prévu pour les voiries de lotissement.

Concernant l'atelier technique, l'acquisition d'un podium mobile, pour un montant de 60 000 €, est prévue en 2027, à laquelle s'ajoute une enveloppe annuelle de 30 000 €. Un autre véhicule devra sans doute être acheté compte tenu des dépenses d'entretien importantes liées aux véhicules anciens. La dernière acquisition d'un fourgon remonte à 2017.

Concernant les complexes sportifs, 600 000 € sont prévus entre 2026 et 2028 pour le gymnase Jean Monnet. Ces montants seront toutefois reportés, car un retard a été pris sur l'étude de faisabilité du dossier, notamment avec les services du Conseil Départemental.

M. KERRIEN rappelle que l'objectif du PPI est d'estimer les dépenses et de les provisionner. Les différents scénarios permettront ensuite de préciser l'enveloppe nécessaire.

Concernant le complexe immobilier de l'ancien collège, plusieurs bâtiments ont déjà été déconstruits.

M. KERRIEN précise que la dépense la plus importante manque encore dans le PPI : celle correspondant au réaménagement de ce site. M. le Maire précise qu'une lettre de commande a été transmise au bureau d'études afin d'affiner le scénario et les coûts associés. L'opération

devra être réaliste afin de trouver preneur. Le montant de cet aménagement demeure donc une incertitude importante.

Concernant la salle des fêtes, 150 000 € étaient prévus en 2026. Ces crédits seront également reportés. Une étude globale doit être réalisée sur l'isolation phonique et thermique ainsi que sur l'embellissement de la salle. Une commission doit travailler sur ce sujet. L'étude devra être réalisée rapidement afin de pouvoir planifier les travaux en 2028, le calendrier des événements organisés dans la salle étant déjà établi pour 2027.

M. RAMARÉ se demande s'il ne serait pas possible d'obtenir des subventions pour cet équipement.

Concernant la maison de santé, des investissements importants sont prévus en 2027. La Commission d'Appel d'Offre est prévue à la fin du mois de novembre. Le projet entre désormais dans sa phase concrète. Le projet sera financé pour moitié par l'emprunt, soit pour un montant d'un million d'euros. Celui-ci pourra être remboursé grâce aux loyers perçus. Le taux d'intérêt prévisionnel est estimé à 3,50 %.

Le montant total des investissements prévus sur le mandat s'élève à 9,5 millions d'euros, soit environ 1,6 million d'euros par an.

M. KERRIEN présente ensuite les différentes recettes d'investissement :

- le FCTVA, dont le taux pourrait éventuellement évoluer pour les investissements à visée écologique et dont le remboursement pourrait également intervenir en N+2, comme cela était le cas auparavant ;
- la taxe d'aménagement ;
- les subventions perçues, qui ne sont inscrites que lorsque la commune reçoit leur notification ;
- les cessions foncières, notamment la maison médicale actuelle, les bâtiments rue de la Gare, la maison dite « Verdon », la maison « Dervault », ainsi que des terrains rue du Puits ;
- les fonds de concours, notamment ceux fléchés sur la maison médicale.

Pour le moment, un seul emprunt est prévu. Aucun des emprunts déjà contractualisés n'arrivera prochainement à échéance.

M. le Maire sollicite ensuite l'avis des conseillers sur la présentation qui vient d'être faite et sur les éventuels éléments qui auraient pu être oubliés.

Mme BOTREL estime qu'il conviendrait d'inscrire des crédits afin de créer des stationnements supplémentaires à la gare et de prévoir une négociation avec les propriétaires voisins. M. KERRIEN rappelle la vocation intercommunale de cet équipement.

Mme BOTREL demande également si des investissements sont prévus pour aménager de nouveaux chemins de randonnée.

Mme ENGEL s'interroge sur l'acquisition de containers de stockage pour les associations.

M. le Maire confirme avoir reçu plus de cinq demandes de locaux émanant notamment des associations de pêche, de pétanque et de l'UCAPB. La commune ne disposant plus de biens immobiliers à mettre à disposition, les containers pourraient constituer une solution adaptée.

Ces containers pourraient être installés à proximité de la Planchette ou du bâtiment des chars. Le container destiné à l'association de football est de grande dimension, avec une surface de 20 m². Une surface de 6 m² pourrait être suffisante pour certaines associations.

La proposition d'acquérir un mobil-home pour le camping est également évoquée. M. KERRIEN précise que cette dépense relèverait du budget annexe.

M. HIREL indique que la commune reçoit des demandes concernant des aménagements de voirie permettant l'accès à des maisons de particuliers. Il est précisé que ces travaux sont intégrés au budget de la voirie rurale.

M. MIRIEL estime que des travaux de curage et de nettoyage permettraient de créer des chemins de randonnée.

Il fait également part de son incompréhension concernant les sommes consacrées à la salle des fêtes, qu'il estime mal située et dépourvue de possibilités suffisantes de stationnement. Il précise toutefois ne pas avoir d'alternative à proposer.

M. COTTAIN et Mme BARBÉ n'ont pas de remarque particulière à formuler.

Mme BERHAULT fait part de la nécessité d'inscrire un budget relatif à la végétalisation des cours d'école ainsi qu'à la rénovation de certains murs extérieurs des bâtiments.

M. le Maire rappelle plusieurs projets d'envergure, notamment les complexes sportifs, la voirie et le site de l'ancien collège. La gestion de ces projets sera importante, d'où la nécessité de phaser leur réalisation compte tenu des engagements à prendre.

M. MAGNAN indique découvrir le fonctionnement du montage d'un budget communal et estime que les propositions présentées sont cohérentes.

Mme BRIEUC insiste sur l'importance des aménagements à prévoir à proximité de la gare ainsi que sur la nécessité de prévoir des espaces pour les commerçants. Elle estime par ailleurs que les containers devraient être agrémentés de fresques. Il est également évoqué la possibilité de les barder.

M. MIRIEL partage le même avis concernant le mur situé dans le Bellouard, en contre bas du marché aux affaires, il faudrait pouvoir l'agrémenter d'une fresque.

Mme HAGUET demande si certains investissements doivent respecter des délais particuliers afin de permettre à la commune de bénéficier des subventions qui lui ont été accordées.

M. le Maire répond par l'affirmative et précise que c'est notamment pour cette raison que les dépenses de l'EPF seront intégrées à la convention Fonds Vert.

Mme VILSALMON demande jusqu'à quel niveau d'endettement la commune pourrait aller si elle avait besoin de recourir à l'emprunt pour aménager le site de l'ancien collège.

M. KERRIEN indique que la situation financière de la commune est saine et qu'elle pourra donc emprunter à nouveau. Il subsiste toutefois encore de nombreuses incertitudes. Il estime que la commune pourrait éventuellement emprunter 1,5 million d'euros supplémentaires, en plus de l'emprunt prévu pour la maison de santé.

M. GAUTHIER demande si la commune peut prévoir des investissements liés au respect de l'environnement, notamment des « capex verts », portant par exemple sur l'éclairage public, les panneaux photovoltaïques ou encore le mobilier urbain destiné à accompagner les mobilités.

M. le Maire répond qu'il sera nécessaire de réaliser un diagnostic afin de moderniser l'éclairage public.

M. KERRIEN précise qu'une commission devra travailler sur ce sujet afin de l'intégrer dans les lignes budgétaires.

M. LORCY fait part de la nécessité d'installer davantage de bornes électriques, celles-ci étant peu nombreuses sur le territoire, ainsi que de prévoir l'éclairage des passages piétons. Il propose également d'engager une réflexion sur le giratoire de Neufahrn afin d'en améliorer l'esthétique, de prévoir un dispositif lumineux pour sécuriser les giratoires et de remplacer les hêtres pourpres.

Mme GUILLARD estime que le PPI respecte le programme et qu'il convient désormais de s'investir pour le mettre en œuvre.

Mme PILORGET n'a rien à ajouter. Elle indique trouver les montants présentés impressionnants et ne pas avoir mesuré jusqu'alors l'importance des sommes qu'une commune peut être amenée à gérer.

M. ERMEL souligne la nécessité d'entretenir les chemins communaux afin de pouvoir les rouvrir. Il rappelle également la nécessité de réaliser l'abri du cimetière, comme cela avait été initialement prévu en option au marché.

M. RAMARÉ revient sur la salle du Chalet et sur la nécessité de poursuivre et de finaliser les travaux, notamment les menuiseries intérieures, les plexis et le bardage de la salle. Il évoque également la nécessité de travailler sur l'éclairage public, d'aménager le chemin piéton rue du Moulin ainsi que le chemin reliant le collège à la salle, et de rendre ce dernier carrossable.

Mme ENGEL constate que de nombreux projets sont prévus et estime qu'il est motivant de pouvoir travailler sur ceux-ci, de nombreuses communes ne disposant pas des moyens nécessaires pour engager de tels projets.

M. HIREL estime que l'ancienne salle de tennis pourrait éventuellement être rénovée. La possibilité d'installer des panneaux solaires sur le bâtiment de la maison de santé est également évoquée. Il est précisé que cette solution ne serait pas financièrement intéressante en l'absence d'autoconsommation et compte tenu du faible tarif de rachat proposé par EDF Obligation d'Achat.

Concernant les chemins, M. HIREL propose de programmer une journée citoyenne consacrée à leur entretien.

M. le Maire rappelle que le rôle des élus est de se saisir des actions à réaliser afin de pouvoir ensuite missionner les services.

Il conclut en indiquant que le PPI pourra être actualisé afin d'intégrer les remarques formulées par chacun.

06/10/26 – 7 – Questions diverses

Sonorisation de l'église

Les usagers continuent de faire part de difficultés concernant la sonorisation de l'église, dont la qualité est jugée insuffisante. Il convient de déterminer si ces difficultés sont liées au matériel installé ou à son utilisation. L'entreprise doit intervenir à nouveau afin d'identifier l'origine du problème.

Élection du Conseil des Jeunes

Mme BERHAULT fait part du besoin de mobiliser des élus afin d'organiser les élections du Conseil des jeunes dans chaque établissement scolaire.

Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire indique que tous les établissements scolaires de la commune seront mobilisés.

Manifestations, événements et réunions

- Mercredi 7 octobre à 10h : réception de chantier Gymnase du Chalet
- Jeudi 8 octobre à 18h30 : commission communale « Affaires scolaires »
- Samedi 10 octobre : repas des plus de 70 ans à la salle des fêtes
- Lundi 12 octobre à 10h : réunion de chantier - Placis de la Lanterne (sur place)
- Jeudi 15 octobre à 16h30 : présentation du Rapport d'audit énergétique réalisé sur les bâtiments scolaires et périscolaires - SDE22 (réunion en visio)
- Jeudi 15 octobre : élection du Conseil des Jeunes
- Samedi 24 octobre à 9h00 : matinée citoyenne au carré militaire du cimetière
- Mercredi 11 novembre à 11h00 : cérémonie au monument aux morts
- Pendant tout le mois d'octobre : Opérations « Octobre rose » à Broöns : UCAP, Tennis Club

Prochains conseils municipaux

- mardi 3 novembre - mardi 1er décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.